

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2017-02 : Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de Vaucluse - Actions liées au web 2.0 - Outils de communication et de promotion pour l'office de tourisme communautaire Pays de Grignan – Enclave des Papes

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour solliciter auprès de l'Etat ou d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions,

CONSIDERANT que la loi NOTRe du 7 août 2015 a créé une nouvelle compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » qui est désormais inscrite parmi la liste des compétences obligatoires de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan

CONSIDERANT que, par délibération en date du 21 novembre 2016, le Conseil Communautaire a validé d'une part, la convention d'objectifs et de moyens triennale 2017-2019 liant la Communauté de Communes à l'Office de Tourisme Communautaire et, d'autre part, les objectifs de développement touristique de la C.C.E.P.P.G., repris et précisés dans une stratégie de développement touristique triennale 2017-2019.

CONSIDERANT que suite à la création d'un nouvel Office de Tourisme Communautaire (OTC) Pays de Grignan – Enclave des Papes à compter du 1^{er} janvier 2017, il convient aujourd'hui de doter ce dernier d'un site internet commun, attractif pour les touristes et visibles pour les professionnels du tourisme.

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel de cette opération, tel que détaillé ci-après :

		DEPENSES		RECETTES		
Site Internet et Outils associés	Création d'un site internet	18 980,00 €	Conseil Départemental 84	6 471,40 €	26%	
	Modules complémentaires	3 890,00 €				
	Edit Agenda - soc Edit Yourself	800,00 €				
	Routage news letters	420,00 €				
Logiciels bureautique	Logiciels Back Office	200,00 €	Conseil Départemental 26	6 471,40 €	26%	
Matériel informatique pour gestion de site	Ordinateur portable pour mobilité du personnel entre les deux bureaux d'information touristique	600,00 €	CCEPPG	11 947,20 €	48%	
Montant de l'opération (HT)		24 890,00 €		24 890,00 €	100%	

Document certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 31/01/2017

Reçu en préfecture le 31/01/2017

Affiché le 31/01/2017

ID : 084-200040681-20170125-DP_02_2017-AU

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE DOTER l'Office de Tourisme Pays de Grignan – Enclave des Papes d'un nouveau site internet fédérateur et innovant.

Article 2 : DE DOTER l'Office de Tourisme Pays de Grignan – Enclave des Papes des outils numériques associés à la création de ce nouveau site internet : site responsive design, traductions en 3 langues, vente en ligne, module boutique – billetterie, disponibilités des hébergeurs...

Article 3 : DE DOTER l'Office de Tourisme Pays de Grignan – Enclave des Papes des outils informatiques nécessaires à la gestion et à la bonne mise œuvre de l'ensemble de ces technologies de l'information et de la communication.

Article 4 : DE SOLLICITER l'aide du Conseil Départemental de Vaucluse, à hauteur de 6 471.40 euros (26%) pour une opération globale hors taxe de 24 890.00 euros.

Article 5 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 6 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 25 janvier 2017

Le Président,

Patrick ADRIEN

